

26 août 2021 -11:00

Plan d'action fédéral Handicap - 145 actions concrètes pour plus d'inclusion des personnes en situation de handicap

La ministre en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux a présenté jeudi, lors d'une visite de presse à la Ligue Braille, le Plan d'action fédéral Handicap et les 145 engagements du Gouvernement fédéral en faveur d'une pleine inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société.

Karine Lalieux : « La stratégie adoptée par le Gouvernement vise à changer durablement notre manière de penser le handicap pour éliminer progressivement et structurellement les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap, et ce dans tous les domaines de la vie quotidienne. Il faut inverser la logique qui prédomine encore trop souvent : non, ce n'est pas aux personnes en situation de handicap de s'adapter à notre société, mais c'est à notre société de s'adapter au handicap. »

Une approche transversale et collégiale

Le plan d'action fédéral Handicap et ses 145 mesures – dont 46 mesures 'phares' – ont été co-construits ces derniers mois en étroite collaboration avec l'ensemble des ministres et secrétaires d'État, soutenus par les organisations représentatives des personnes en situation de handicap (Conseil supérieur national pour les personnes handicapées et Unia).

Organisé autour des 6 axes de l'accord de coalition, le plan pointe les obstacles auxquels sont confrontées aujourd'hui les personnes en situation de handicap en Belgique et qui les empêchent de mener une vie autonome et de s'épanouir. Il détaille ensuite les mesures proposées pour les supprimer sous cette législature.

Les mesures touchent à tous les aspects de la vie : gestion de la crise sanitaire, soins de santé et protection sociale, travail et emploi, accessibilité, mobilité, lutte contre la discrimination, participation à la vie culturelle et aux sports, etc. *« Il ne s'agit pas de 'mesurettes', comme il est facile à dire, mais bien d'une politique visionnaire qui assure l'inclusion. »*

Le principe de 'handistreaming' sera par ailleurs déployé pour une prise en compte en amont de l'impact de toutes les mesures politiques fédérales sur les personnes en situation de handicap.

« Les ministres et secrétaires d'État sont désormais responsables de l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres mesures. Le Gouvernement réaffirme ainsi sa volonté ferme de faire de l'inclusion l'un des marqueurs forts de sa politique », souligne la ministre en charge des Personnes handicapées. *« Les personnes en situation de handicap font face à des défis particuliers dans notre pays, avec notamment un risque de précarité plus élevé que le reste de la population et un accès difficile au marché du travail. La Belgique a encore un long chemin à parcourir mais ce nouveau plan d'action accélèrera les réformes nécessaires ! »*

Mise en œuvre du plan d'action fédéral handicap

Le plan d'action fédéral Handicap (2021 - 2024) a été approuvé, vendredi 16 juillet, par le Conseil des ministres.

En tant que ministre en charge des Personnes handicapées, Karine Lalieux coordonnera la concrétisation du plan. Elle développera également plusieurs mesures sur base de ses propres compétences, comme :

- le développement du nouveau plan d'action de la DG HAN ;
- la généralisation du langage des signes lors des conférences de presse du gouvernement fédéral ;
- une réflexion sur la possibilité de développer un outil de simulation permettant aux personnes bénéficiaires d'une AI/ARR de calculer à l'avance les conséquences du cumul entreces allocations et les revenus du travail ;
- la poursuite du déploiement de l'European Disability Card ;
- etc.

Mme Lalieux présentera à la fin 2022 un rapport initial sur les avancées et progrès dans la mise en œuvre du plan, avant de rendre son rapport final en 2024.

Le plan d'action sera également porté à la connaissance de la Conférence interministérielle « Handicap » afin d'identifier les possibles synergies avec les entités fédérées.

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be